

TRANSPORT SCOLAIRE INTERURBAIN

FAQ

QUI PEUT S'INSCRIRE ?

CONDITIONS D'INSCRIPTION AU TRANSPORT SCOLAIRE SUR MONT DE MARSAN AGGLO

L'inscription concerne les élèves qui réunissent ces 3 conditions :

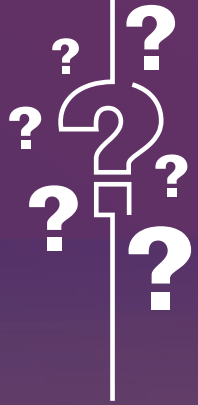
- habitent dans l'une des 16 communes rurales de Mont de Marsan Agglo (hors Mont de Marsan et Saint-Pierre-du-Mont).
- sont scolarisés dans un collège, lycée de Mont de Marsan ou un établissement RPI (hors RPI Bretagne / Bascons / Artassenx pour lequel l'inscription se fait sur le site <https://transports.nouvelle-aquitaine.fr>).
- empruntent un car scolaire ou le train pour se rendre de leur domicile à leur établissement scolaire.

L'inscription des élèves qui ne remplissent pas ces conditions :

- Si l'élève n'habite pas Mont de Marsan Agglo ou n'est pas scolarisé sur un établissement de Mont de Marsan Agglo, les inscriptions au transport scolaire se font auprès de la région Nouvelle-Aquitaine sur : <https://transports.nouvelle-aquitaine.fr>.
- Si l'élève habite Mont de Marsan ou Saint-Pierre-du-Mont et il est scolarisé dans

l'un des collèges ou lycées de Mont de Marsan Agglo pour ses déplacements : **Contactez TMA au 05 58 450 426 ou consulter <https://bustma.com/fr>**

- Certaines lignes spécifiques existent pour les écoles du Pouy, Jules Ferry, Biarnès, Saint-Médard et Beillet depuis le Carboué. Les familles concernées sont invitées à se rapprocher du Guichet Éducation pour inscrire leurs enfants.
Info :
guichet.education@montdemarsan-agglo.fr
05 58 93 68 68
- Si l'élève réside dans l'une des communes rurales de Mont de Marsan Agglo et fréquente une formation post-bac ou est en apprentissage sur le territoire de Mont de Marsan Agglo, il est qualifié de non ayant droit car il ne respecte pas les critères établis par le règlement des transports scolaires. Dans ce cas, il peut formuler une demande d'inscription au transport scolaire sur le site www.trans-landes.fr. Celle-ci sera acceptée sous réserve de place disponible et selon le tarif en vigueur (195 €).



QUAND S'INSCRIRE ?

Les inscriptions en ligne ouvrent **le 2 juin** sur le site <https://trans-landes.fr>
Les frais de dossier sont offerts jusqu'au 20 juillet.

Au-delà de cette date, ces frais s'élèvent à 15€.

COMMENT S'INSCRIRE ?

Le site des inscriptions au transport scolaire évolue. Pour faciliter vos démarches, créez votre espace famille en quelques clics.

Comment ?

① Accédez au site des inscriptions scolaires via le lien reçu par mail dans le cas d'une réinscription ou pour une première inscription sur <https://trans-landes.fr> rubrique Se déplacer Transport scolaire | Transport scolaire Mont de Marsan | Inscrire mon enfant.

② Nouvelle inscription, sélectionnez



Nouvel utilisateur ? [Enregistrement](#)

③ Compléter la fiche «S'enregistrer» en renseignant vos nom, prénom, courriel et mot de passe.



Lors de la création de votre espace famille, il est impératif de créer le profil de **tous les enfants susceptibles d'emprunter le transport scolaire** et ce même si vous n'avez pas reçu leur affectation. Vous pourrez compléter son dossier ultérieurement.

Renouvellement d'inscription :

Suivre le lien reçu par mail et connectez-vous à l'aide de vos identifiants (mail et mot de passe)

Coordonnées de contact :

Le mail est le canal par lequel vous recevrez les documents d'inscription ou réinscription ainsi que toutes les informations relatives au transport scolaire de vos enfants.

LES DOCUMENTS DEMANDÉS ?

Une photo d'identité couleur, en format numérique récente et prise de face est demandée lors de l'inscription (pas de photo de groupe ou de vacances). Suivant les situations, des pièces complémentaires sont nécessaires comme un justificatif de domicile ou d'inscription dans un établissement scolaire, etc. Ne joignez aucun document hormis la photo. Si nécessaire ils vous seront demandés par la suite.

MON ENFANT EST EN GARDE ALTERNÉE

Dans le cas d'une garde alternée, l'élève a une double adresse et peut avoir besoin de 2 prestations de transport différentes. Vous êtes dans cette situation ? Inscrivez-le sur le site trans-landes.fr

1. Le représentant légal créé l'espace famille (cf paragraphe comment s'inscrire) et complète la demande pour les 2 transports
Un mail est envoyé au représentant légal 2 pour qu'il confirme que la demande de transport le concernant lui convient.

ON A LA SOLUTION !

Pas de connexion internet ?

Les familles peuvent prendre rendez-vous auprès de la SPL Trans-Landes par mail transport.scolaire@montdemarsan-agglo.fr ou en contactant le 05 58 56 87 51. Le jour du rendez-vous, il faudra se munir de tous les justificatifs demandés pour compléter le dossier (photo, dernier avis d'imposition).

Pas d'ordinateur ?

Vous pouvez procéder à l'inscription via un smartphone, le site des inscriptions est responsive.

VOUS NE TROUVEZ PAS VOTRE POINT DE MONTÉE ?

Inscrivez le point de montée souhaité dans le champ commentaire. Une réponse vous sera apportée ultérieurement uniquement si la demande a un lien direct avec le traitement du dossier. Les questions types création d'arrêt, demande de car supplémentaire... sont à adresser directement par mail : transport.scolaire@montdemarsan-agglo.fr

COMMENT RECHERCHER MA LIGNE ET MON ARRÊT ?

Dans l'outil de recherche de point d'arrêt sur le site Trans-Landes <https://www.trans-landes.fr/>. Sur cet outil, seules les communes du Mont de Marsan Agglo seront proposées dans la liste de défilement. Si vous ne trouvez pas votre commune c'est que l'inscription au transport scolaire doit s'effectuer sur le site de la Région Nouvelle Aquitaine ou via le réseau TMA.

Si ce n'est pas le cas, contactez le service transport scolaire :

> Par mail :

transport.scolaire@montdemarsan-agglo.fr

> Par téléphone : 05 58 56 87 51

COMBIEN COÛTE L'ABONNEMENT SCOLAIRE ?

L'abonnement annuel pour les cars scolaires, pour se déplacer de son domicile vers son établissement scolaire, est offert à tous les élèves qualifiés d'ayants droit. L'Agglo a fait le choix au côté du Département des Landes de maintenir la gratuité des transports scolaires. A l'inscription, il conviendra également de renseigner son quotient familial (impôt sur le revenu). Pour calculer votre quotient familial appliquez la formule suivante :
$$\text{Revenu net imposable} / 12 \text{ mois} / \text{nombre de parts fiscales.}$$

Du 2 juin au 20 juillet 2025, les frais d'inscription sont offerts. Après cette date, ils seront facturés 15 €.

EST-CE QUE LES LIGNES CHANGENT PAR RAPPORT À L'AN DERNIER ?

Les arrêts et les lignes scolaires sont consultables via l'outil de recherche de point d'arrêt lors de l'inscription en ligne. La fiche horaire de la ligne sera téléchargeable pour permettre aux familles de consulter les horaires de départ le matin et de retour le soir.

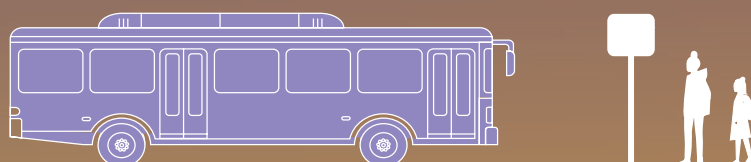
COMMENT SAVOIR QUE MON INSCRIPTION EST PRISE EN COMPTE ?

Après finalisation de l'inscription, chaque famille reçoit un mail avec un numéro de dossier qui confirme l'inscription de son enfant.

Une fiche parcours est téléchargeable depuis l'espace famille avec l'intégralité des informations concernant les trajets de l'élève.

Un courrier est ensuite adressé à chaque famille ayant réalisé l'inscription avec la carte de transport. Cette dernière est strictement personnelle. Elle permet d'emprunter le car scolaire et devra être présentée à chaque montée à bord.

Si la carte est perdue, volée ou détériorée, la demande de duplicata et le règlement de celui-ci se fait depuis l'espace famille. Le tarif pour le duplicata d'une carte de transport est de 10€.



VOUS AVEZ UNE QUESTION, VOUS POUVEZ NOUS CONTACTER

En raison d'un nombre important d'appels, nous vous invitons à privilégier les échanges par mail.



transport.scolaire@montdemarsan-agglo.fr



05 58 56 87 51

service ouvert du lundi au vendredi
de 9h à 12h30 et de 14h à 17h.

